

# La place de la Synagogue va devenir piétonne

## Après quatre ans de procédure, la Ville de Genève a gagné devant le Tribunal fédéral

Dix ans après le dépôt d'une pétition pour la libérer «du trafic motorisé», la place de la Synagogue, dans le quartier des banques, devrait enfin pouvoir être réaménagée. Le Tribunal fédéral (TF) a rejeté en décembre le recours de la **Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG)**, a indiqué jeudi l'Exécutif de la Ville de Genève.

Désiré par la communauté israélite, le projet prévoit de réhabiliter l'esplanade selon les plans originaux dessinés par le célèbre architecte et urbaniste Maurice Brillaud dans les années 30. Le parvis de la synagogue sera libéré des places de stationnement (26 au total, qui seront compensés dans les parkings environnants), ce qui permettra l'installation des terrasses de restaurants voisins. Les trottoirs seront supprimés. La fontaine et les platanes seront pour leur part maintenus.

## «Cela engendrera des nuisances»

**Alexandra Rys**, CCIG

La CCIG, voisine de la place, avait déposé un recours contre l'autorisation de construire en 2015. Elle ne voyait pas d'un bon œil le changement du sens de circulation prévu dans la rue de Hesse. «La circulation de transit qui prend actuellement le côté nord de la rue de la Synagogue pour rejoindre le pont de la Coulouvrenière passera dorénavant sous nos fenêtres, engendrant des nuisances pour notre activité, notamment pour l'accès à nos locaux», explique sa directrice de la communication, Alexandra Rys. La CCIG a été déboutée auprès des juridictions cantonales, avant de saisir le TF. En vain.

Une demande de financement pour réaliser les travaux sera déposée prochainement auprès du Conseil municipal, précise l'Exécutif. La somme de 1,5 million de francs avait été articulée à l'époque de la présentation du projet, en 2015. **T.A.**